Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512004-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 11/12/2025

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, François POIRIER, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Alexandra GOUSSET, Marie-Noelle RENAULT, Laurence LOISON, Cécile KERNIVINEN, Gerard CHESNAIS Conseillers Municipaux

Absents excusés : Aurélie SOUILLARD et Fabien FOUCHER

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Joseph JEULAND donne pourvoir à Jean-Pierre BERTINET

Secrétaire de séance : Mathilde BETTON

Délibération 2025.12.004

Ressources Humaines – Création de poste de catégorie C

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512004-DE

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 202312004 adoptée le 19 décembre 2023

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du besoin de la collectivité d'augmenter du temps de travail de l'agent (-10%)

En conséquence, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (19/35ème) pour exercer les fonctions de d'adjoint technique à compter du 1er janvier 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade de d'adjoint technique

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relavant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de catégorie 5

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'adopter la création de poste d'adjoint technique

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512004-DE

- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2026

	COLLECTIVITE...MAIRIE DE LOUVIGNE-DE-BAIS.....TABLEAU DES EFFECTIFS AU 16/12/2025						
MAIRIE DE LOUVIGNE DE BAIS TABLEAU DES EFFECTIFS							
	Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	**Grade**	**Cat.**	**Durée hebdo. du poste (heures)en centièmes (Délibération et rémunération)**	**Durée hebdo. du poste en H/Mns**	**Poste supprimé (avis CT)**	**Missions pour information**
Filière Administrative							
	délibération 202101008	Attaché	A	35h	35h		Directrice Générale des services
	délibération 202102006	Adjoint Administratif Territorial	C	35h	35h		Accueil
	délibération 01012013	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	C	35h	35h		Communication
	délibération 202106009	Adjoint Administratif Territorial principal 2eme classe	C	35h	35h		Comptabilité
	délibération 01052005	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	C	20h	20h		Agence Postale
Filière Technique							

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512004-DE

	délibération 01012003	Agent de Maîtrise	C	35h	35h		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts
	délibération 202110003	Agent de Maîtrise	C	35h	35h		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts
	délibération 30101998	Adjoint Technique principal 1ère classe	C	35h	35h		Espaces Verts
	délibération 27032003	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	C	35h	35h		Espaces Verts
	délibération 202106008	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	C	35h	35		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts
	délibération 17092019	Adjoint Technique Territorial	C	35h	35		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts
Filière Enfance-Jeunesse							
	délibération 15092015	Animateur	B	35h	35		Responsable pôle Enfance-jeunesse
	Arrêté de disponibilité	ATSEM	C	30h88	0		ATSEM
	délibération 05122017	ATSEM	C	30h88	30,88		ATSEM

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512004-DE

	délibération 25022014	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	29h29	29,29		ATSEM
	délibération 18092018	Adjoint Technique	C	25h37	25,37	13,35	Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 26042011	Adjoint Technique	C	18h62	18,62	15,68	Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 202404008	Adjoint Technique Principal 1ere classe	C	25	28		Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 13012015	Adjoint Technique	C	21,57	21,57	17,53	Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 20200810	Adjoint Technique	C	12h93	12,93		Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 202512004	Adjoint Technique	C	19	19		Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 20200810	Adjoint Technique	C	17h66	17,66		Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 20200810	Adjoint Technique	C	7h	7		Agent périscolaire et entretien des locaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512004-DE

	délibération 20200810	Adjoint Technique	C	8h97	8,97		Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 10112015	Adjoint Technique	C	11h44	11,44		Agent périscolaire et entretien des locaux
	délibération 18092018	Adjoint Technique	C	35h	35		Agent périscolaire et entretien des locaux
Filière Enfance-Jeunesse							
	délibération 202106007	Adjoint technique	C	35	35	35	Agent périscolaire et accueil de loisirs
	délibération 202110002	Adjoint d'animation	C	35	35	35	Agent périscolaire et accueil de loisirs
	délibération 02092014	Adjoint Technique	C	13,13	13,13	9,24	Accueil de Loisirs
	Délibération 202109002	Adjoint Technique	C				Accueil de Loisirs
	Délibération 202109002	Adjoint Technique	C				Agent périscolaire et entretien des locaux
	Délibération 202109002	Adjoint Technique	C				Agent périscolaire et entretien des locaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501612-20251218-202512004-DE

	Délibération 202109008	Adjoint Technique	C				Agent périscolaire et entretien des locaux
	Rupture conventionnelle	Adjoint Technique	C	200h/année			Accueil Centre de Loisirs
Filière Culturelle							
	Délibération 035-2001-9729	Adjoint Territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	17h50	17,5		Bibliothèque

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 17 Contre : 0 Abstention :

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS R.F. (Ille-et-Vilaine)